



LES BOIS GERMAC INC.

940, chemin Lac Mourier, C.P. 603
Malartic (Québec)
J0Y 1Z0
Tél.: (819) 757-4938
Fax: (819) 757-6018

Malartic, le 15 avril 2009

Secrétaire du BAPE

À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission

Titre du projet

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2, 10

Québec (Québec) G1R 6A6

Notre entreprise est un magasin de vente de matériaux de construction et de quincaillerie

à Malartic. Elle existe depuis une vingtaine d'années. Nous avons présentement 12

employés pour desservir la population de Malartic et les environs.

Pierre Carpentier
Directeur

1, L'entreprise s'intéresse à ce projet car cela apportera un gros essor pour la ville de Malartic ainsi qu'à la région. Ce projet donnera une plus grande visibilité à la ville, ce qu'elle n'a pas eu depuis plus de 50 ans. Cela va permettre de consolider sa population et même de l'augmenter tout en lui permettant d'améliorer ses infrastructures. Malartic comptait il y a plusieurs années environ 6800 personnes et cette population a toujours régressée d'années en années pour en arriver à une population d'environ 3800 aujourd'hui. Tout cela était causé par les fermetures des autres mines que nous avons, ainsi que la fermeture du moulin à scie de la compagnie Domtar.

2, Ce projet va influencer l'environnement de Malartic, premièrement par le déplacement des maisons et des institutions qui doivent être relocalisées au nord de la ville.

Cela va changer notre vision de la ville, et par le fait même va changer la vie des personnes qui doivent être relocalisées, car c'est tout un quartier qui change de place.

Pour certains, cela va améliorer leur résidence, mais pour d'autres cela va les déranger car ils sont très attachés à l'endroit où ils sont présentement.

3, Ce projet est acceptable pour le milieu car depuis la fermeture de la compagnie Domtar, nous n'avons plus aucun employeur d'envergure à Malartic. Ce projet va permettre à beaucoup de gens de Malartic d'avoir du travail localement et bien rémunéré. Cela a créé de nouveaux projets pour les entrepreneurs et les commerçants de la région.

A date, ce projet a apporté beaucoup d'améliorations aux organismes de Malartic, tel que des ordinateurs aux étudiants de la Polyvalente Le Tremplin, une aide à la rénovation de la maison de la famille. La compagnie Osisko a payé les frais de scolarité au Tremplin pour l'année 2008.

La compagnie a mis en place le fond de développement durable (FEMO) en achetant le moulin de la faillite de la mine McWatters. Cela a permis à la ville de récupérer environ 500,000 de taxes impayées. Si nous voulons que la ville progresse, ce projet doit se réaliser sinon les conséquences pour la ville seront énormes.

4, L'option qui est proposée par la mine me semble fait avec beaucoup de sérieux et de professionnaliste. La direction fait en sorte d'essayer de satisfaire la majorité des gens qui doivent être déplacés et des autres personnes qui vont demeurer près du projet.

Je pense que la mine fait tout son possible pour avoir le moins d'impact négatif sur le milieu et dans le respect des normes établies. Ce projet va permettre de restaurer le parc à résidus orphelin de la East Malartic en partenariat avec le MRNFQ.

6, Pour moi ce projet doit être autorisé car il va procurer de l'emploi aux gens de Malartic et des environs. Il va permettre à la ville d'être plus dynamique qu'elle n'a pu l'être dans le passé car il n'y avait pas de gros projet et en plus la compagnie Domtar n'est plus là. Ce projet va permettre à une génération et plus de travailler à un salaire bien rémunéré et à d'autres compagnies de s'installer à Malartic. Cela évitera l'exil pour nos jeunes travailleurs. Pour une fois qu'il se passe quelque chose à Malartic, il ne faudrait pas le laisser passer car personne ne peut le déménager de Malartic. La compagnie Osisko est une compagnie sérieuse et solvable.

7, En ce qui me concerne je suis entièrement pour ce projet et je suis certain que la compagnie va le faire en conformité avec les normes établies et les recommandations du BAPE.